

VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Arrondissement du Havre - Département de la Seine-Maritime

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 26 mars 2024

Convoqué le : 19 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 09

Délibération n°06/2024

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-de-Colbosc, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER.

Étaient présents :

Mme Clotilde EUDIER, Mme Marie-Pascale LEROY, Mme Marie-Christine COLBOC
Mme Marie-Hélène LEBRUN, Mme Laurence LECLERC, Mme Christelle ROUX,
Mme Marie-Renée ROCHER, Mme Carole STIL, et M. Patrick YSNEL.

Étaient excusés :

Mme Nicole CARVALHO (pouvoir donné à Mme Carole STIL)
M. Hubert LECLERCQ (pouvoir donné à Mme Marie-Christine COLBOC)
Mme Marie-Pascale MORAND (pouvoir donné à Mme Christelle ROUX)
Mme Nadine NICOLAS (pouvoir donné à Mme Marie-Pascale LEROY)
Mme Véronique PEIGNEY
Mme Mireille VIGREUX

Était absente :

Mme Agathe MAIZERET

Mme Christelle ROUX est nommée secrétaire de séance.

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le centre communal d'action sociale,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le
26 mars 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice
2023,

Constate que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 22 550,15 €.

Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- A l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : 22 550,15 €

LE MAIRE
PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.

Clotilde EUDIER

The image shows a blue ink signature of Clotilde Eudier over a circular official stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC' around the perimeter, 'C.C.A.S.' in the center, and '(Seine-M)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.